

**snes**

Académie de Toulouse

**GAGNER !**

*fonction  
publique*

*métiers*

*salaires*

*pensions*



## EDS, un acronyme pour Exaspération, Désorganisation, Stress 3 lettres pour des épreuves

Tout avait été dit, tout avait été anticipé. Tout : c'est-à-dire toutes les difficultés et dérives. Et pourtant, dans la crise, comme en dehors, la méthode du ministère Blanquer



aura été de ne pas écouter. Les épreuves de Spécialités du bac session 2022, c'était ainsi :

- la promesse d'une exaspération de la profession face à la volonté d'imposer envers et contre tous des épreuves en mars, puis en mai, avec des aménagements de programmes de dernière minute rendant impossible une préparation sereine de programmes contestés ;

- la garantie de la désorganisation pédagogique avec une passation en cours d'année ;

- la certitude d'un stress exacerbé en raison du manque de considération pour le travail de correction.

Le bac simplifié, l'équité de traitement garanti, la diminution du stress d'épreuves terminales ? On est évidemment aujourd'hui bien loin de ces objectifs, et il n'y a là rien de conjoncturel :

- la simplification annoncée, c'est en fait une nouvelle complexité liée aux combinaisons d'EDS qui impliquent plusieurs dates pour une même épreuve ;

- l'équité, c'est en fait l'iniquité avec des sujets différents, et... donc de difficulté inégale ;

- diminution du stress, c'est en fait la pression d'une correction imposée initialement sans décharge, et de toute façon dans une période où les tâches s'accumulent.

Exaspération, désorganisation, stress : face aux premiers constats (difficultés techniques de scan, choix de sujets contestables), on le redit, pas grand-chose, voire rien à garder dans le Bac Blanquer.

■ **Sylvain Lagarde**  
Secteur lycée

## Accueil des jeunes Ukrainiens Un volontarisme en trompe-l'œil ?

L'arrivée des premières arrivées de réfugiés ukrainiens fuyant la guerre initiée par la Russie a suscité au ministère de l'Éducation nationale des déclarations d'intention louables. Mais le Snes-Fsu, qui a pris l'habitude de mettre en regard la communication et les réalités de terrain, a très vite mis en garde : le volontarisme affiché ne pouvait aller sans moyens ambitieux. C'est évidemment en ce sens que le Snes-Fsu Toulouse est intervenu très tôt auprès du rectorat : pour exiger un renforcement ambitieux des UPE2A ; mais aussi pour rappeler une autre exigence, celle de renouer avec une tradition d'accueil des réfugié-es sans opérer de tri selon la nationalité des migrant.es.

Quelles sont les réponses proposées ? 40 professeurs d'UPE2A ou titulaires de la mention complémentaire FLS, mais ce sont des professeurs volontaires qui se sont proposés pour dispenser un enseignement de français qui sera financé en heures supplémentaires ; webinaires ouverts aux professeurs qui, accueillant ces élèves, souhaiteraient être formés ; et des ressources sur une page dédiée sur le site du CASNAV. La réalité ? Des élèves trop souvent inclus dans des classes ordinaires, ou accueillis sous des formats adaptés : cours à distance avec des professeurs ukrainiens, accueil partiel, etc.

Certes, c'est mieux que rien... Certes, il a fallu « improviser »... Mais c'est encore une fois révélateur d'un manque d'ambition pour l'accueil : tout est en fait pensé avec l'idée qu'il ne s'agit que de transitoire, et que les besoins qui émergent ne devraient pas être pérennisés. L'analyse du Snes-Fsu est bien différente : si, bien sûr, il faut souhaiter que les jeunes Ukrainiens puissent au plus tôt regagner un pays qu'ils ont fui pour échapper à la guerre, on ne peut pas ne pas penser que les moyens nécessaires ne le sont pas au-delà de cette dramatique situation.

■ **Sylvain Lagarde**  
Secrétaire académique

### « Job-dating »

## Grande com' et misère du rectorat de Toulouse...

**Le rectorat de Toulouse a fait la Une de la presse nationale pour son initiative du 24 mars dernier : un « job dating » pour recruter des contractuels... Retour sur une opération qui en dit long.**

Largement annoncée pour assurer une publicité maximale à ce qui se voulait être un événement « pragmatique et innovant », et qui marque surtout une évolution inquiétante dans la gestion des personnels d'un Service public, cette journée de recrutement « tous azimuts » a attiré la presse, locale et nationale, à qui ont été présentés des éléments de langage bien rodés : « réussite », « innovation de la démarche », « renouvellement des pratiques », « profils nouveaux », etc. Rien ne manquait au dossier de presse, pas même les interviews de candidats, tous plus motivés les uns que les autres, et dont les profils avaient visiblement été largement sélectionnés avant

leur rencontre avec des journalistes, au point qu'on pouvait douter de leur réel engagement à l'issue de la journée !

A ceux qui ont la mémoire courte, rappelons toutefois que le caractère innovant est discutable, puisque l'académie de Créteil, à l'époque dirigée par un certain J.-M. Blanquer, avait été la première à organiser ce type d'initiative, il y a plus de 10 ans... Ce rappel dit toutefois deux choses : d'abord, la situation de plus en plus intenable dans laquelle se trouve l'Éducation nationale dans notre académie, pourtant considérée bien plus attractive que celle de Créteil, après 5 ans de sous-recrutement chronique, et dans laquelle il ne s'agit plus de trouver des remplaçants, mais bien de pourvoir tous les postes dès la rentrée. Et d'autre part, les « progrès » du néo-management public au sein de notre administration, qui n'hésite plus à prendre le risque de la comparaison avec les « jobs Mac Donald's » : au-delà du vocable (il faut bien faire moderne au terme d'un quinquennat tellement disruptif qu'il laisse exsangue

le Second degré), c'est la diffusion de cette idée – que nous combattons – que le premier venu peut assurer au pied levé des missions aussi complexes et essentielles que celles des personnels du Second degré.

Pour le Snes-Fsu, les vraies solutions sont ailleurs : dans le recrutement par concours de titulaires, issus d'un vivier reconstitué d'étudiants se destinant à nos professions par un système attractif de pré-recrutements (la réforme des concours voulue par JM Blanquer n'ayant de ce point de vue fait qu'aggraver les choses), et la restauration de l'attractivité de nos métiers, qui passe par une revalorisation inconditionnelle des salaires d'au moins 20 %, et l'amélioration drastique des conditions de travail. Ces sujets, et les solutions du Snes-Fsu, ont pu, à certains moments, surnager dans la campagne présidentielle qui vient de s'achever : nous continuerons à les porter haut et fort, lors des prochaines mobilisations, pardon « active-datings » !

■ **Pierre Priouret**  
Secrétaire général



Manifestation toulousaine du 8 mars 2022.



Manifestation des AESH le 5 avril 2022 à Nogaro dans le Gers.



Manifestation des AESH le 5 avril 2022 à Montauban, dans le Tarn et Garonne.



Rassemblement du 1<sup>er</sup> mai à Cahors, dans le Lot.

# Gagner, enfin !

Après l'élection présidentielle, qui a fait émerger par moments certaines de nos préoccupations, même si elles ont été souvent masquées par des thématiques qui ne sont que de faux problèmes pour les salariés, pour les fonctionnaires et pour les personnels du Second degré, rien n'est impossible. Les sujets de pouvoir d'achat, d'attractivité des métiers, qui recoupent bien entendu celle de nos salaires, mais aussi celles de nos conditions de travail et d'emploi, sont toujours - et plus que jamais - d'actualité : les dernières semaines en ont fait la démonstration éclatante.

Il n'est plus possible de ne pas voir la hausse historique et brutale de l'inflation, qui succède à près de 10 ans de gel du point d'indice.

Il n'est plus possible d'ignorer les difficultés du ministère à recruter, même par concours et avec les garanties du statut, encore moins par la voie de la précarité.

Il n'est plus possible de ne pas voir où la politique éducative de J.M. Blanquer a conduit le système éducatif : souffrance des personnels et des élèves en lycée comme en collège ; dénatura-tion du baccalauréat ; orientation post-bac incompréhensible et angoissante ; inclusion douloureuse dans les classes.

Le gouvernement qui vient d'être nommé ne peut l'ignorer.

Dans un contexte encore lourd de menaces pour nos métiers, notre avenir professionnel, nos retraites, les mobilisations seront nécessaires, et quel que soit le résultat des élections législatives qui se profilent, le Snes-Fsu continuera de faire entendre, avec exigence et constance, la voix des personnels. Le Congrès de Montpellier qui vient de s'achever l'a en effet redit, dans son appel conclusif, avec autant de force qu'auparavant, mais avec la conviction qu'il y a urgence : le Snes-Fsu est le bon outil pour gagner, ensemble, en portant collectivement son projet et ses propositions, en imposant leur concrétisation, pour nos salaires et pensions, pour nos métiers, pour la Fonction et les Services publics et pour leurs personnels. Préparons-nous dès maintenant à l'action !

**Pierre Priouret**  
Secrétaire général

Bulletin syndical  
**snes**  
Académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €  
Dépôt légal à parution - ISSN 2777-9904  
Journal édité par le Snes :  
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse  
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38  
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Sylvain Lagarde  
Rédactrice en chef : Carine Rios  
Mars-Avril-Mai 2022 - n° 384  
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12



## Contractuels

# Enfin un groupe de travail et des propositions concrètes !

C'est à la demande insistante du Snes et de la Fsu que le rectorat a fini par ouvrir des discussions sur la situation des contractuels enseignants CPE et PsyEN de l'académie, que nous réclamions pour aborder un mode de gestion problématique de ces personnels particulièrement fragiles et mal considérés. Retards de versement des salaires, contrats renouvelés de vacances à vacances, absence de salaire durant les deux mois d'été, niveau et évolution de la rémunération, refus de conservation du salaire des contractuels en CDI provenant d'autres académies, etc.: la liste est longue des difficultés à régler dans l'académie !

Le manque de considération envers ces collègues toujours plus nombreux est tel qu'il commence à être difficile d'en trouver: cela n'est pas nouveau et concerne aussi le recrutement des titulaires. Mais désormais, y compris dans l'agglomération toulousaine, jusque-là plutôt épargnée, il est difficile de recruter des contractuels.

Le Snes-Fsu, qui n'a cessé de dénoncer leurs conditions d'embauche, n'était pas étonné, à la rentrée, des difficultés de recrutement de collègues qui, de plus en plus, font le choix d'un autre employeur. Le recteur a reconnu publiquement les difficultés à assurer la rentrée 2021, par manque de personnels titulaires d'abord, et de contractuels ensuite - ... Il faut se rappeler son vibrant appel à la radio au début de l'hiver

« à toutes les bonnes volontés » à rejoindre les rangs de l'Éducation nationale! Certains élèves de l'académie ont dû attendre jusqu'en janvier pour voir assurés pour la première fois de l'année tous les enseignements prévus...

Le Groupe de travail tenu en mars dernier a permis au rectorat de présenter ses pistes d'évolution, par ailleurs annoncées partiellement dans la presse avant toute discussion, et d'en préciser les contours: possibilité de meilleures rémunérations, d'embauche directe en CDD sur plusieurs années, etc. Le groupe de travail a également travaillé des pistes nouvelles. Le Snes, avec la Fsu, y a porté ses analyses et revendications, et continuera de le faire lors du

second temps d'échange, prévu courant en mai, pour aborder l'accompagnement et la formation des contractuels. Notre objectif demeure la réduction de la précarité et l'amélioration des situations des collègues qui la subissent dans l'académie: la journée nationale d'action du 25 mai, initiée nationalement par la Fsu s'inscrit dans ce cadre.

Les conclusions de ces échanges seront présentées, pour avis, au Comité Technique de juin, avant d'être généralisées à la rentrée prochaine: nous jugerons sur pièces la volonté rectorale de mieux traiter nos collègues.

■ **Pierre Priouret**

élu au Comité Technique Académique



## Vie scolaire

# Une préparation de rentrée 2022 contrastée

Le comité technique académique du 21 mars dernier a été l'occasion d'examiner les dotations en postes de CPE et AED pour la rentrée 2022.

Si l'on ne peut que se réjouir de l'effort ministériel qui a abondé à un niveau jamais vu pour une rentrée la dotation académique en postes de CPE (+18), nous déplorerons que, dans une académie qui connaît depuis des années des poussées démographiques fortes, les dotations en AED restent stables.

Dans le détail, un groupe de travail a permis d'échanger sur les implantations des 18 postes de CPE: 5 étaient imposés par l'ouverture des 5 nouveaux établissements qui ouvriront en septembre, mais le rectorat a su entendre quelques-unes de nos demandes visant à soulager les établissements les plus chargés en termes d'effectifs par CPE, tout en dotant aussi

des collèges du plan mixité de +0,5 postes. Il était temps, même si demi-postes ne sont pas pratiques, posent problème aux collègues qui les occupent, et seront des postes de TZR. Nous avons rappelé notre opposition à la création de postes à « cheval ». Seul gros bémol: au cours des échanges, il n'a pas été possible de faire revenir le rectorat sur sa décision de réserver 3 postes de CPE pour assurer des missions relevant des Internats d'excellence, dont nous continuons à penser qu'ils sont souvent l'arbre qui cache la forêt des problématiques des internats dans une académie rurale comme la nôtre: beaucoup de communication, mais au détriment d'autres établissements. De plus, le statut de ces postes n'est pas clair.

Côté AED, en revanche, le rectorat table sur le maintien des effectifs, ce qui, en ouvrant 5 établissements, signifie une diminution des

taux d'encadrement et la poursuite des redéploiements de moyens déjà à l'œuvre depuis plusieurs années. Compte tenu de la situation des vies scolaires, en net sous-effectif et largement impactées par la crise du Covid depuis 2 ans, nous avons provoqué un vote contre unanime par l'ensemble des organisations syndicales. Cette stratégie, déjà menée les années précédentes pour les postes de CPE, a fini par porter ses fruits cette année. Le Snes-Fsu reste mobilisé aux côtés des AED pour obtenir les moyens d'alléger la charge de travail dans les vies scolaires.

■ **Pierre Priouret**

Élu au CTA

**Valérie Ramond, Carole Garnier**

Secteur CPE

## Situation très dégradée pour l'Occitan

Lors de la dernière CAEOC\*, nous avons dénoncé les conditions de travail très dégradées des enseignants d'occitan. La situation de la discipline s'est détériorée qualitativement et quantitativement dans l'académie ces dernières années, le bilan est très inquiétant au regard des annonces et des engagements pris. Pour faire en sorte qu'enseigner et apprendre l'occitan soit réellement intéressant, efficace et fasse sens, nous demandons une politique de l'offre, assumée et volontariste et qui se voit sur le terrain: la création des sections bilingues, la montée des cohortes, le suivi des élèves, une offre en option en collège et en lycée en LVB ou C qui permettent aux élèves de choisir de faire des études en occitan... tout cela doit se travailler en concertation et avec une anticipation d'au moins un ou deux ans.

Le manque de professeurs, résultant d'un vivier d'étudiants étant au plus bas qui empêche de

proposer un enseignement cohérent sur tout le territoire, le manque de matériel pédagogique, de formation continue concourent à la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Depuis 4 ans, nous notons une perte d'heures franche, notamment pour l'option en collège (440 heures en 2018, 252 à la rentrée 2020). Cette situation nous paraît inadmissible, et nous demandons le retour des heures fléchées en nombre suffisant, ainsi que la généralisation systématique de l'initiation pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>, en cohérence avec ce qui se passe dans le 1<sup>er</sup> degré. Les conditions de travail des professeurs d'occitan sont très difficiles: souvent TZR académiques, sur 2, 3, 4 établissements, malmenés par leur hiérarchie, au point que les situations d'épuisement professionnel se multiplient.

Certes, il y a la loi Molac, la circulaire. Mais sans moyens supplémentaires, nos collèges

continueront à désespérer sur le terrain. Les effets de ces textes, les verront-ils avant de craquer, de démissionner, de changer de discipline? Les élèves auront-ils une offre réellement améliorée avant la fin de leur scolarité? Auront-ils eu la possibilité d'être exposés à la langue au point de vouloir l'enseigner? Il faut urgemment améliorer les conditions d'enseignement de l'occitan dans l'académie, pour les élèves comme pour les collègues.

■ **Sophie Manzato**  
Représentante au CAEOC

*\* Conseil Académique de l'Enseignement de l'Occitan, instance de concertation associant l'Éducation Nationale - dont les représentants des personnels - et ses différents partenaires. Il participe de la réflexion sur les orientations de la politique académique d'enseignement de la langue et de la culture régionales, et sur les moyens de favoriser les activités correspondantes.*

## A quoi sert la Commission Académique des Langues Vivantes (CALVE)?

Selon le code de l'éducation, cette instance doit « veiller à la diversité de l'offre de langues, à la cohérence et à la continuité des parcours de langues proposés, de diffuser une information aux établissements, aux élus, aux parents et aux élèves sur l'offre linguistique, d'actualiser cette offre en fonction des besoins identifiés et de vérifier l'adéquation de l'offre de langues avec les spécificités locales ». Elle « établit un bilan de l'enseignement et peut faire des propositions d'aménagement de la carte académique des langues » et « est réunie au moins deux fois par an. »

### Et dans notre académie?

La précédente CALVE y avait été réunie il y a 2 ans, en janvier 2020, après 4 ans d'interruption. La date du 8 février choisie pour 2022 n'était pas satisfaisante: les DGH étaient ventilées, et en train d'être votées dans les CA, les choix faits et entérinés, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour les réajustements nécessaires ou la réactualisation de l'offre de langues en fonction des besoins identifiés. Si certains échanges peuvent être intéressants, cette instance apparaît davantage au final comme une instance

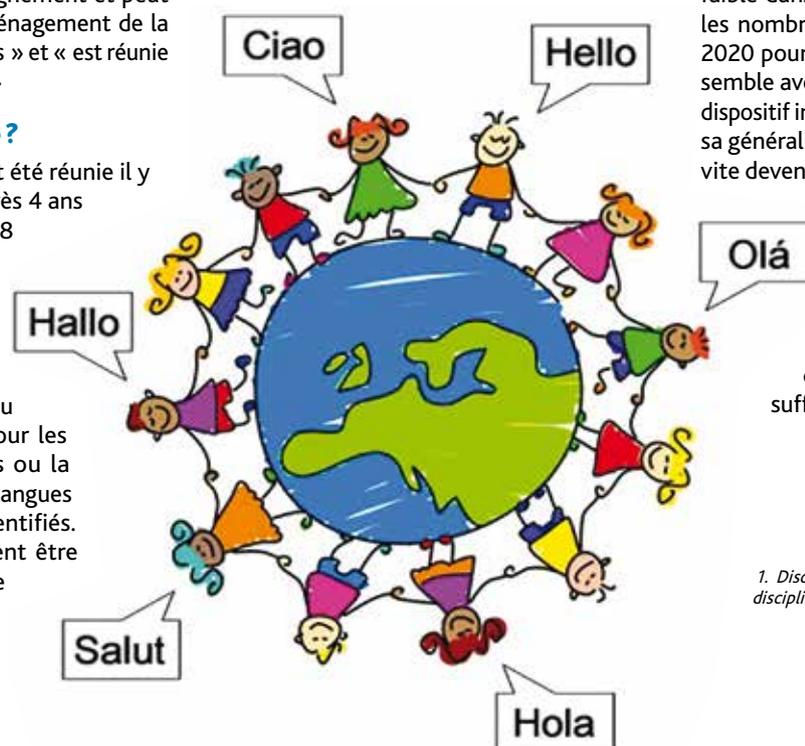
d'annonces rectorales que comme une instance d'échanges prospectifs et de débat sur les orientations de la politique académique en matière de Langues.

### Alors concrètement?

La CALVE de 2020 avait présenté plusieurs pistes intéressantes: apprentissage d'une deuxième LV2 dès la 6<sup>e</sup> pour tous les élèves,

enrichissement de l'offre de langue dans tous les départements, développement des DNL<sup>(1)</sup> en collège, soutien de l'offre de langues rares en lycée... Même si nous appelions déjà à la vigilance quant à leur mise en place: depuis les réformes du collège et du lycée, l'enseignement des LVE dans les EPLE et la diversité de leur offre ne cessent de se dégrader. En 2022, le collège a été ciblé comme « maillon faible dans l'enseignement des LVE ». Parmi les nombreuses propositions présentées en 2020 pour y remédier, seule la solution DNL semble avoir été retenue. Or, si la DNL est un dispositif intéressant dans certaines conditions, sa généralisation en l'état dès le collège peut vite devenir une fausse bonne idée et se faire au détriment de l'enseignement des langues mais aussi des autres disciplines. Pour progresser en LV, nos élèves ont aussi besoin d'effectifs corrects, d'enseignants formés et d'un nombre d'heure hebdomadaire suffisant!

■ **Carine Rios**  
Représentante au CALV



1. Discipline Non Linguistique: enseignement d'une discipline (mathématiques, EPS...) en langue étrangère.

## Action sociale - Actualités

Les représentants des organisations syndicales et de la MGEN en commission académique d'action sociale ont une fois de plus alerté le ministre sur la situation budgétaire très compliquée dans notre académie. En effet, nous sommes tous en droit de recevoir une aide de notre employeur pour « améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs » ou bien recevoir une aide financière d'urgence dans des situations exceptionnelles (des « secours »).

De tous les ministères, le nôtre est celui qui consacre le plus faible budget à l'action sociale par agent. De plus, l'académie de Toulouse est sous-dotée par rapport aux autres académies, ce que nous dénonçons depuis des années.

Grâce à l'action des représentants des personnels et des responsables des bureaux d'action sociale, le recteur a versé par le passé des rallonges budgétaires et a encore augmenté le budget prévisionnel de cette année. Nous cherchons aussi à créer de nouvelles aides pour l'année prochaine.

Pour information, même si certaines aides sont versées sous condition de ressources ou de statut, les secours eux sont versés à toutes les personnes employées par le rectorat, y compris les AESH, AED et enseignants stagiaires ou contractuels (à condition qu'ils aient signé un contrat d'au moins six mois – s'adresser aux assistantes sociales des personnels via les DSDEN).

La forte augmentation du nombre de personnels précaires touchant des rémunérations indignes n'a pas été suivie d'une augmentation de notre

dotations ministérielles, alors même qu'on voit ces catégories de personnels devenir majoritaires dans les Commissions Départementales d'Action Sociale qui attribuent les secours. Les représentants des personnels Fsu constatent malheureusement les conséquences désastreuses de cette précarité subie. Par exemple, pour un(e) AESH qui touche 800 euros par mois environ, la moindre dépense imprévue liée à un déménagement, un arrêt maladie long ou une panne de voiture peut déséquilibrer un budget et rendre impossible les achats de première nécessité ! Ce type de situation finit par détourner l'action sociale de son but premier qui n'est pas de compléter la rémunération des personnels. Continuons à nous battre pour une rémunération juste du travail de chacun et pour la mise en œuvre d'une véritable politique d'action sociale !

■ **Karine Giraut**  
Secteur santé

## Recours mutations INTRA

Le 10 juin 2022 (sauf problème technique dont on n'est jamais à l'abri), les collègues ayant demandé une mutation dans le cadre du mouvement intra-académique connaîtront leur résultat.

Si vous n'êtes pas satisfait.e, vous pouvez formuler un recours et le Snes vous accompagnera dans vos démarches.

Il y a deux cas de figures :

- Vous n'obtenez pas de mutation ou vous êtes muté.e sur un vœu non formulé (donc en extension) : vous avez deux mois pour faire un recours et vous pouvez mandater la Fsu (fédération dont fait partie le Snes) pour vous représenter lors de la réunion bilatérale qui se déroulera fin juin début juillet.

- Vous obtenez une mutation mais pas votre 1<sup>er</sup> vœu : vous pouvez également faire un recours dans les deux mois mais vous ne pouvez pas mandater d'organisation syndicale pour vous représenter. Le Snes-Fsu sera cependant à vos côtés pour vous guider dans la procédure.

Les recours se font désormais exclusivement via l'application Colibri (application nationale dans laquelle il faut préciser son académie). Le lien vers cette application sera publié sur le site du rectorat et sur notre site du Snes académique.

Cependant, avant de vous connecter à cette application, nous vous incitons à nous contacter pour décrire votre situation (vœux, barèmes et résultats) et nous vous fournirons un modèle de courrier à saisir dans l'application. Vous pourrez également joindre des pièces justificatives.

Pour nous contacter : par mail de préférence à l'adresse [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

en spécifiant dans l'objet de votre mail : RECOURS INTRA 2022, vos nom et prénom et discipline.

**Attention :** l'application va vous demander de choisir une organisation syndicale à mandater dans le cadre de votre démarche de recours. L'organisation syndicale qui apparaîtra dans le menu déroulant est la Fsu (le Snes-Fsu faisant partie de cette fédération). Par ailleurs, il vous sera demandé de préciser le nom d'un représentant : vous pouvez indiquer par défaut le nom de Pierre Priouret (en l'absence de mention, l'application bloque).

Par précaution, nous vous recommandons de faire des copies d'écran à chaque étape et n'oubliez pas de nous envoyer à [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu) le récapitulatif de votre demande ainsi que les pièces justificatives envoyées.

■ **Aurélien Borot**  
Secrétaire académique

Discipline	Nombre de congés octroyés	Barème du dernier retenu
psyEN	1	90
CPE	2	80
documentation	1	145
philosophie	1	150
lettres classiques	1	145
lettres modernes	5	155
langues à faibles effectifs	1	140
anglais	4	160
espagnol	3	160
histoire-géographie	4	150
SES	1	125
mathématiques	5	155
technologie	1	155
SII	1	80
sciences physiques	3	150
SVT	2	135
éducation musicale	1	135
arts plastiques	1	130
EPS	4	125
éco-gestion	1	165
arts appliqués	0	
STMS	0	

## Bilan sur les congés formation

Le GT (Groupe de Travail) concernant l'attribution des Congés de Formation Professionnelle (CFP) pour l'année 2022-2023 s'est tenu au Rectorat le lundi 28 mars.

Lors d'un groupe de travail préparatoire qui a eu lieu en début d'année scolaire, la Fsu avait proposé d'attribuer les congés par corps et non par discipline. En effet, encore une fois des collègues ont obtenu un congé au bout de seulement 3 demandes alors que d'autres en sont à leur 10<sup>e</sup> demande et ont encore essuyé un refus. Cette situation est vraiment injuste

car tous les collègues devraient avoir les mêmes chances d'obtenir un congé formation assez tôt dans leur carrière, notamment quelle que soit leur discipline.

Cette proposition n'a pas été retenue par le rectorat car elle n'était pas partagée par toutes les autres organisations syndicales.

Vous trouverez ci-contre le nombre de congés attribués par discipline ainsi que le barème du dernier retenu.

■ **Nathalie Charton**  
Secteur Carrières

## Le Snes et la Fsu portent les dossiers de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes

**Nos métiers, largement féminisés, n'échappent pas aux inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Convaincu que le combat syndical passe pleinement par les questions féministes, le Snes, avec la Fsu, s'est investi fortement pour faire bouger les premières lignes auprès du rectorat.**

Après plus d'un an d'alerte et d'interpellation du recteur par les élu.e.s du Snes et de la Fsu, le Comité Technique Académique a enfin pu examiner courant mars le Plan académique pour l'égalité professionnelle femmes/hommes. Discuté au cours de 3 groupes de travail, qui faisaient suite à des réunions qui avaient déjà abouti à la désignation d'une référente académique aux violences sexuelles et sexistes, et d'une cellule de signalement de celles-ci (voir le BS n°383), ce plan détaille les engagements de notre employeur dans les 4 autres axes nationaux. A ce stade, les interlocuteurs, les structures de gouvernance et de premières actions de formation et de

sensibilisation sont en place ou programmés pour la prochaine rentrée, pour contribuer à la prise en compte des problématiques liées aux discriminations de genre dans nos métiers, même – et surtout ! – implicites : la première déclinaison des axes nationaux a déjà permis d'en expliciter certaines.

Les prochains mois seront consacrés à la mise en place de formations plus larges, ou des mesures concrètes (égalité femmes-hommes dans les compositions de jurys de recrutement par exemple), et surtout au déploiement d'indicateurs statistiques pertinents, notamment dans les bilans sociaux que l'administration doit produire, pour détecter au mieux les inégalités et mesurer les effets des politiques de réduction de ces inégalités. Le plan académique prévoit également de recourir à des intervenants extérieurs à l'administration, pour les questions nécessitant des expertises plus précises : associations, représentants en CHSCT, etc.

C'est donc un combat de longue haleine qui débute, et qui prolonge celui que nous avons toujours conduit sur les équilibres dans les opérations de promotions par exemple. Nous allons disposer désormais d'outils nouveaux, dont nous entendons à l'avenir faire profiter toutes nos collègues. Car nous le savons, les mécanismes de l'inégalité professionnelle sont dans les faits nombreux, et le Snes-Fsu n'a pas attendu ces nouveaux outils pour les dénoncer. Désormais, grâce à nos initiatives, d'autres organisations syndicales – et c'est à la fois heureux et le fruit de nos interventions – ont emprunté avec nous le chemin qui s'ouvre pour avancer enfin vers l'égalité réelle, au-delà de l'égalité de principe posée par le statut. Pour le Snes-Fsu, l'égalité professionnelle ne doit pas être de l'affichage, mais bien un principe qui doit se concrétiser : c'est ce à quoi il œuvrera avec conviction.

■ Pierre Priouret



## Pour le Snes-Fsu, l'égalité, c'est du concret !

L'enjeu de l'égalité professionnelle est aujourd'hui, du point de vue du Snes-Fsu, d'obtenir l'effectivité des droits des personnels tout comme d'en acquérir de nouveaux : sur le plan de l'égalité salariale, de l'évolution professionnelle, d'une articulation améliorée entre vie professionnelle et vie personnelle.

Dans le domaine du déroulement de « carrière », les leviers sont nombreux à envisager pour s'engager dans le progrès concret vers l'égalité professionnelle.

Le Snes-Fsu a par exemple accueilli la prise en compte dans la carrière des périodes de congé parental pour l'avancement d'échelon et de grade (évolution de la législation depuis le 6 août 2019). Suffisant ? Non, et c'est pour cela que le Snes-Fsu demande que les périodes de congé parental et de disponibilité de droit pour élever

un enfant comptent intégralement comme des périodes d'activité pour l'avancement et soient validées en durée d'assurance pour la retraite.

Affirmer que l'on souhaite - et c'est le titre d'un axe - « prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes » nécessite ainsi d'être ambitieux et volontariste dans les leviers à actionner pour assurer de facto cette égalité : cela passe notamment par ce qui peut favoriser le maintien en activités des parents et réduire ou supprimer l'impact de la parentalité sur les carrières.

Le Snes-Fsu porte ainsi la revendication de l'augmentation des droits à congé parentaux, l'allongement du droit à temps partiel de droit jusqu'aux 6 ans de l'enfant, la prise en compte de la surcotisation liée à un temps partiel par

l'employeur ; l'augmentation du nombre de jours de congé enfant malade et modulation en fonction du nombre d'enfants.

De même, il déplore les blocages quant à l'annulation du temps partiel comme alternative au congé parental. Un congé parental dont la durée minimale pourrait par ailleurs être réduite à 2 mois, ne pas occasionner de perte de poste.

Une autre revendication est par exemple l'attribution lors des rendez-vous de carrière de l'avis le plus favorable aux personnels qui, suite à un congé maternité ou parental, se verraient attribuer un avis hors rendez-vous de carrière.

Pour le Snes-Fsu, il n'y a rien d'anecdotique dans tout cela : car comment parler de transformation sociale si les femmes ne sont pas à égalité avec les hommes dans la vie professionnelle, sociale, et privée ?

■ Sylvain Lagarde



Le Snes-Fsu est organisé au niveau académique pour répondre à toutes les questions qui se posent aux collègues exerçant leurs missions dans le Second degré. Il mobilise des collègues qui, tout en restant en poste, militent en secteurs organisés pour vous permettre de trouver un interlocuteur qui partage les conditions d'exercice de votre métier d'enseignant, CPE, PsyEn, AED, AESH, titulaire ou non-titulaires... Pour mieux les connaître, mettre un visage sur le nom de toutes celles et ceux qui vous répondent, vous aident, vous conseillent au quotidien, suivez le guide!



### Les secteurs Emploi et Carrières



Ces secteurs sont portés par une équipe de 4 personnes: Hélène Tressens, Maeve Le Quentrec, Marion Léon et Floréal Hemery.

Elles sont en charge des questions concernant les mutations, affectations et recours, le suivi des rendez-vous de carrière, des promotions et avancement et des congés de formation.

Pour nous contacter :  
[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)  
ou  
[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)



### Secteur PsyEN

Le Snes-Fsu Toulouse accompagne et aide les Psychologues de l'Education nationale (PsyEN-EDO) dans leurs carrières et leurs métiers spécifiques. Parce que les missions sont différentes, les conditions d'exercices, notamment en CIO, imposent des référents qui connaissent la réalité du métier, au quotidien.

Ce secteur est désormais pris en charge par Emmanuelle Faradoni, à la suite de Laure Bennassar, qui vous apportera les réponses aux questions de carrières et de métier que vous pouvez vous poser, que vous soyez titulaires ou contractuel.le.s.

Le secteur intervient également en défense des collègues, sur les questions d'implantation des postes par le Rectorat, et a mené ces dernières années un bataillon de long terme pour pousser l'administration à réimplanter des postes dans les CIO, là où les besoins étaient les plus criants.

Vous pouvez vous adresser par mail à Emmanuelle Faradoni en utilisant l'adresse générique du Snes-Fsu Toulouse : [s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)  
N'hésitez pas, on a toujours besoin d'un accompagnement syndical efficace, ancré dans le quotidien professionnel!

### Secteur

#### Non-Titulaires

Le Snes-Fsu Toulouse met à la disposition des collègues contractuel.le.s un contact direct avec les représentants élu.e.s. en CCP (Commission Consultative Paritaire). L'expérience de ces collègues, engagé.e.s depuis des années sur les questions de précarité et de défense spécifique des personnels est un atout de leur action: contrats, conditions de travail et de rémunération, droits généraux, défense individuelle dans les changements d'échelons ou l'accès au CDI... Il y a toujours un sujet pour lequel Christophe Laronde et Marie-Christine Inda-Gallar peuvent vous aider.  
Pour nous contacter :  
[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

### Secteur Retraites

Estimer le montant de sa pension, choisir judicieusement sa date de départ, faire sa demande... en un mot préparer son départ à la retraite n'est pas



Notre rôle ? Accompagner, conseiller les collègues dans leur entrée dans le métier, dans toutes les étapes du début de carrière : affectations, mutation, titularisation... Public ciblé ? Stagiaires SOPA, AED-prépro, contractuels alternants, stagiaires à mi-temps et à temps plein.  
[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

**Le secteur AED- AESH** du Snes-Fsu de Toulouse permet de répondre à toutes les questions liées aux AED et aux AESH (statut, contrats, fonctions, frais divers, indemnités, autres...) et permet également de défendre les intérêts la profession (titularisation, CDI...). Alors n'hésitez pas à nous contacter : [aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)



Retour immédiat de l'être aimé, chance au tirage et au grattage, ascension professionnelle fulgurante... non **le secteur contentieux** ne pourra pas vous y aider. En revanche, il vous accompagne pour toutes les démarches concernant des points de litige avec l'administration (locale ou rectorale). Pour des questions d'ordre juridique, des obligations de service, des problèmes de paiement ou tout ce qui concerne vos droits et vos obligations, nous vous accompagnons.



## Secteur C.P.E.

Le Secteur C.P.E. du Snes Toulouse est animé par deux co-responsables qui sont Conseillères Principales d'Éducation : Carole Garnier-Rousilhe et Valérie Ramond. Elles sont toutes deux en poste : l'une au LGT Déodat de Séverac à Toulouse et l'autre au Lycée Général Pierre Bourdieu à Fronton.



Elles bénéficient d'une décharge syndicale qui leur permet de tenir une permanence physique les jeudis des semaines paires dans les locaux du Snes de 09h 30 à 16h 30 (05 61 34 38 36). En dehors de cette permanence, vous pouvez les contacter par courriel : [cpe@snes-toulouse.edu](mailto:cpe@snes-toulouse.edu) ou sur leurs portables respectifs : 06 51 73 37 04 ou 06 16 99 70 53. Le secteur CPE répond à toutes vos questions sur le métier (horaires, logement par NAS et astreintes, situations particulières, ...), il accompagne les collègues personnellement en cas de difficultés, il assure le suivi des personnels dans les opérations liées à la carrière : PPCR, mutation, congé formation, ... Elle suit aussi bien les titulaires, les contractuels que les stagiaires si besoin en lien avec le secteur non-titulaires ou stagiaires en fonction des problématiques évoquées.

Tous les ans, un stage académique ouvert à toutes et à tous, syndiqué.e.s ou non, est organisé. Il revient sur l'actualité de la catégorie, répond aux attentes des collègues, permet de se rencontrer et d'échanger, ... Lors de ce moment, sont aussi abordées des questions « métiers » : autisme, égalité hommes-femmes, identité des CPE... Bref, une question, un doute, ne restez pas isolé.e, contactez le secteur C.P.E.

toujours chose simple. Les militants du secteur « Retraites » peuvent vous aider et faciliter la tâche. Pour contacter le secteur : [retraites@toulouse.snes.edu](mailto:retraites@toulouse.snes.edu)

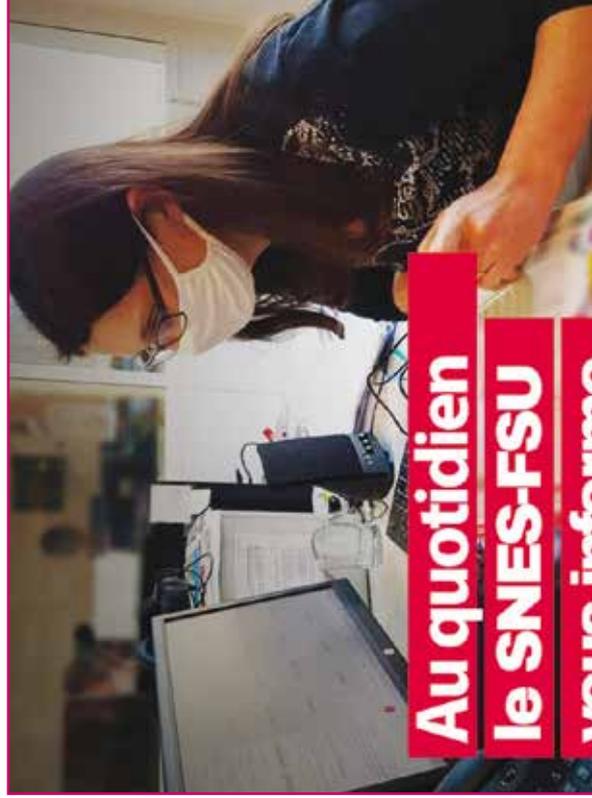


## Secteur Santé

Le secteur comprend actuellement deux militantes qui animent une permanence tous les vendredis après-midi. Elles renseignent et accompagnent les collègues qui ont des problèmes de santé tout au long de leurs démarches administratives (congs maladie, adaptations de poste, bonifications médicales lors des mutations, accidents de travail, prise en compte du handicap, reconversions pour raisons médicales etc.). Elles siègent aussi en commission de réforme (pour les accidents de travail ou les retraites pour invalidité), en commissions d'action sociale et en CHSCTA.  
[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)



[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu) - 05 61 34 38 51



**Au quotidien  
le SNES-FSU  
vous informe**



Le SNES, pour agir ensemble



## Une école sous influence

« Favoriser l'ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel, économique » : c'est notamment au prétexte de ce principe qu'aujourd'hui l'entrisme de nombreuses officines privées dans l'école publique se décline, de l'accompagnement scolaire à l'orientation, en passant par le travail sur des compétences psycho-sociales ou des partenariats problématiques. Dès le collège, les entorses au principe de neutralité de l'école se multiplient désormais.

Cela commence par exemple avec le dispositif « Devoirs faits », parfois confié à des associations, ce qui fait perdre le contrôle sur la qualification des potentiels intervenants.

Le Parcours Avenir est lui-aussi une « belle » porte d'entrée pour faire entrer des interlocuteurs qui ne sont pas loin d'être des « lobbyistes » : au prétexte de la valorisation de la voie professionnelle, d'une information à l'orientation accordant une place importante à la question des débouchés, le discours est orienté bien souvent sur l'employabilité

de la jeunesse et sur la promotion de l'esprit d'entreprise. Le Printemps de l'orientation, initiative du Ministère, aura vu fleurir les interventions d'organismes privés et d'associations portées par des groupes industriels et financiers (Chemins d'avenir, Énergie Jeunes, Proximité, Socrate, Télémaque, l'AFEV) vantant coaching, tutorat, mentorat et autres accompagnements. Quand bien même on aurait l'illusion de croire à une forme de philanthropie, la nature de ces organismes ne peut manquer d'induire au mieux des biais, au pire des dérives dans le discours tenu auprès des élèves.

Le label « Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence » vient lui aussi illustrer cette mise sous influence de l'école : d'abord parce qu'au-delà d'un étiquetage ayant vocation à donner de l'attractivité, l'intention affirmée est la mise en réseau de « partenaires » aux motivations très différentes et l'adaptation de l'offre de formation au marché du travail local. La présentation du lycée Gallieni dans notre académie est d'ailleurs éloquente : « Le lycée Gallieni, le monde économique, la région, l'enseignement supérieur et la recherche, partagent le constat de la difficile adéquation des emplois et des formations ».

On le voit, l'école est bien sous l'influence d'un monde économique qui, bien éloigné de la logique d'émancipation dont nous sommes porteurs au Snes-Fsu, vise son intérêt propre. Une influence dont il est urgent de se libérer.

■ **Sylvain Lagarde**  
Secrétaire académique



## 3 questions à... Éric Jalade, co-secrétaire académique du Snuép-Fsu Toulouse



Le Snuép a pour vocation, au sein de la Fsu, la défense et la promotion de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire public. Praticant un syndicalisme revendicatif, indépendant,

démocratique et pluraliste, il syndique et défend les intérêts des personnels exerçant dans la voie professionnelle (LP, SEP, LPO, EREA, SEGPA, GRETA), en formation ou en retraite. Éric Jalade et Cécile Amalric sont ses deux co-secrétaires dans l'académie de Toulouse.

**1. Quel bilan dresses-tu du quinquennat Macron et du ministère Blanquer pour le Lycée Professionnel ?**

Comme ailleurs dans le 2nd degré, la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) est une

« contre-réforme » qui y a supprimé des postes (1250 en 4 ans, soit 25 LP rayés de la carte...), aggravant la réforme du Bac Pro en 3 ans (2007), qui avait de facto retiré 1/4 des heures de cours aux élèves de Bac Pro. La TVP a aussi dégradé les conditions de travail, multipliant les dispositifs (co-intervention, chef d'œuvre, ...) qui réduisent le temps de cours, réduisant la qualité de la formation dispensée.

L'autre grande attaque contre les LP, concomitante, est la loi Pénicaud de 2018 (Loi pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » (sic), qui assure une promotion sans précédent de l'apprentissage, à grands renforts de fonds publics, en livrant une concurrence sévère – et très inégale – à la Voie Pro scolaire. Elle a déjà des effets très significatifs sur le recrutement en initial en BTS, nous l'avons relevé au plan académique..

**2. Quels sont les combats à venir pour le Snuép-Fsu ?**

Le Lycée Pro est l'une des cibles principales de E. Macron : son programme – si jamais il est appliqué – est lourd de dangers pour l'avenir des LP. Il vise entre autres à réduire plus drastiquement encore les horaires, notamment en Terminale (en doublant la durée des stages en entreprise) – alignant le rythme des élèves sur celui des CFA, et à menacer des filières jugées insuffisamment insérantes. Il y a là, pour nous, un danger mortel pour la Voie Pro scolaire. Nous n'allons pas laisser faire !

Le Snuép-Fsu est en phase avec les collègues sur le bilan du quinquennat, nos « ateliers de la voie pro » des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril derniers l'ont montré à travers un sondage. C'est un encouragement à amplifier l'action pour alerter et mobiliser pour mettre en échec ces projets funestes.

## Impressions de premier congrès académique

**S**yndiqué d'assez longue date au Snes-Fsu, simple membre du S1 de mon établissement, je n'avais jusqu'à présent jamais pris le temps ou perçu l'intérêt de participer à un congrès académique. Les attaques sans précédent de ces dernières années contre notre métier, la certitude qu'elles vont se prolonger et s'amplifier, l'indifférence de notre société pour les questions éducatives, nous obligent plus que jamais à retrouver de la force collective et donc à nous investir dans la vie de notre syndicat. C'est globalement dans cet état d'esprit que j'ai décidé d'assister au congrès académique de Toulouse des 14 et 15 avril.

De ces deux journées, je retiens d'abord la densité et la richesse du travail mené, ainsi que la qualité

des interventions des militant.es. Peu de temps morts : une ouverture du congrès en séance plénière dès 9 heures le jeudi, des discussions jusqu'en début de soirée, une reprise à 8 heures le vendredi... Quelques semaines auparavant, un certain candidat/président-sortant avait fustigé le soi-disant « syndrome de la salle des profs où celui qui se démène est parfois moqué par celui qui fait le minimum syndical ». Si cela en dit long sur sa vision des enseignants et du syndicalisme, cela montre bien également que lui et son entourage n'ont jamais mis un pied dans un congrès du Snes !

Cette participation au congrès académique me semble avoir été utile pour redonner de la cohérence aux engagements de terrain. En ce sens, le

travail en commissions sur les thèmes a constitué un moment particulièrement intéressant pour nous, délégué.es de S1, qui sortions de plusieurs années de mobilisations contre les effets des réformes Blanquer dans nos établissements respectifs. Le thème 1, sur le projet éducatif du Snes, a donné lieu à de riches échanges sur l'organisation, les contenus et les finalités de notre enseignement secondaire, en articulant expériences de terrain et analyses militantes plus globales.

Ce premier congrès m'a également permis de constater toute la vitalité démocratique de notre syndicat : les débats entre tendances, parfois vifs, parfois pointilleux, poussent à approfondir la réflexion militante et stimulent la recherche de synthèses, au profit de buts communs.

La dernière impression que je garde est celle d'un congrès impeccablement organisé, dans un lieu, le Lycée Hôtelier d'Occitanie, qui a offert aux congressistes d'excellentes conditions de travail. L'investissement de notre S3 dans la préparation de cet événement doit ici être salué.

Bref, une première participation très positive, et qui en appelle probablement d'autres, l'objectif étant de voir encore davantage de S1 représentés lors du prochain congrès académique.



**Nicolas Gombert**  
S1 du lycée Monteil de Rodez

## Congrès académique 2022

**L**e Congrès académique de Toulouse des 14 et 15 avril a abordé 4 thèmes structurant notre syndicalisme.

Dans le premier, portant sur le système éducatif, le congrès a réfléchi à une proposition d'un lycée en 4 ans, et la refondation du collège unique, ayant les moyens d'aider chaque élève. Le Congrès a tenu à mandater ses délégué.es pour un retour à des épreuves nationales et terminales du bac, des Mathématiques dans le tronc commun, la suppression de Parcoursup et des certifications (PIX et langues). Il a aussi dénoncé le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, l'autonomie grandissante des EPLE qui fragilise les cadres nationaux, et la tendance à la labellisation qui organise leur mise en concurrence.

Dans le second, sur les personnels et nos métiers, le Congrès s'est prononcé pour le retour des CAPA, la levée de l'opacité des opérations de

mouvement et la défense de l'École laïque, gratuite et obligatoire, essentielle à la construction d'une société plus libre, égale et fraternelle.

Le thème 3, lui, concernait les questions de société au coeur de nos métiers. Le Congrès s'est ainsi prononcé pour un service public de santé et s'est interrogé sur la façon de défendre le 100% Sécu. La libre installation des médecins sur le territoire a été débattue, ainsi que la légalisation de l'usage thérapeutique du cannabis. En lien avec l'actualité, les congressistes ont aussi réfléchi à la défense d'un système de retraites par répartition et à prestations définies basé sur la solidarité inter et intra-générationnelle. Les questions de solidarité avec le peuple ukrainien et de l'accueil des réfugiés ont été abordées, ainsi, que, plus largement, la question du droit de vote de tous.tes les résident.es étranger.ères aux élections.

Le Congrès a affirmé sa solidarité avec le peuple ukrainien et demandé l'accueil par la France, de tous les réfugié.es. La situation historique de la Palestine a été aussi abordée de façon plus locale, avec la demande de libération de Georges Ibrahim Abdallah, plus vieux prisonnier politique en France.

Le dernier thème portait plus particulièrement sur notre organisation. Le Snes-Fsu Toulouse s'est prononcé pour une formation syndicale plus attractive et conviviale, en vue d'une plus forte syndicalisation pour la défense des personnels. Enfin, dans le cadre des élections professionnelles à venir, le Snes devra repenser son logo et sa communication pour associer plus clairement la Fsu dans tous ses supports visuels, car la prochaine échéance est pour, nous tous, la réussite des élections professionnelles.

■ **Frédérique Lemaire**  
S2 65

## Formation syndicale

### La Protection Sociale, un enjeu d'avenir

Une cinquantaine de collègues (actifs et retraités) étaient présents le 4 avril pour le stage « Protection Sociale ». En guise d'échauffement, les stagiaires ont été « soumis » à un petit quiz, lequel a bien montré la nécessité de l'information sur ce sujet. La matinée a été consacrée à « l'état des lieux ». Des ordonnances de 1945 à la création de la « 5<sup>e</sup> branche » et la signature de l'accord sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC), **l'évolution de la Sécurité Sociale a été une suite d'attaques mettant à mal les principes fondateurs d'universalité, d'unité et de démocratie.** Dans la santé, par exemple, on aboutit à un système à 3 étages : un régime de base assurant une prise en charge minimum pour tous, une complémentaire obligatoire uniquement pour les actifs et une (sur) complémentaire individuelle pour ceux qui peuvent se la payer, coûteux en terme de gestion et source d'inégalité.

L'après-midi, Michael Zemmour, maître de conférences à Paris 1, est intervenu, en visio, sur la question du financement. D'un modèle de droits assis sur le salaire, financés par des cotisations, on a évolué vers une universalisation des droits et une étatisation partielle du financement (CSG, CASA...).

Les réformes récentes font évoluer vers un système « néolibéral » rendant l'individu « entrepreneur » de sa propre protection sociale. Face à l'augmentation des besoins sociaux, le gouvernement dramatise le déficit pour justifier les réformes (baisse des prestations, privatisation...) ou même pratique la politique des caisses vides (diminution des cotisations patronales, transfert de la dette Covid à la CADES...). Alors qu'une légère augmentation des ressources par l'augmentation des cotisations ne mettrait pas le système en danger et crédibiliserait au contraire

notre revendication d'un « 100 % sécu ». Mais le dogme qui prévaut est celui de la diminution des dépenses publiques. **Il faut donc convaincre qu'une hausse de cotisation de 1 € est plus efficace et juste socialement qu'1 € versé à une complémentaire santé ou une caisse de retraite complémentaire.**

Les débats lors de ce stage en ont montré l'intérêt. C'est une initiative à reproduire. L'enjeu est de mieux s'approprier ces questions complexes, pas assez travaillées dans notre syndicat, pour mobiliser actifs et retraités et participer au débat sur l'avenir de la Sécurité Sociale.

■ **Monique Theulé**  
**Jean-Louis Viguier**

*Secteur retraités*



## Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38  
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Accès bus : bus L1 (arrêts Place Dupuy, Halle aux grains, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 29 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14h à 17h

Possibilité de prise de RDV pour les syndiqués avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.



### Adresse électronique générale :

[s3tou@snes.edu](mailto:s3tou@snes.edu)

#### Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

#### Adhésion - syndicalisation

[tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)

#### Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et / ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

[aed-aesh@toulouse.snes.edu](mailto:aed-aesh@toulouse.snes.edu)

Agrégés et certifiés :

[carriere.certifies@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.certifies@toulouse.snes.edu)

[carriere.agreges@toulouse.snes.edu](mailto:carriere.agreges@toulouse.snes.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

Non-titulaires enseignants :

[nontitu@toulouse.snes.edu](mailto:nontitu@toulouse.snes.edu)

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

[stagiaires@toulouse.snes.edu](mailto:stagiaires@toulouse.snes.edu)

Retraités :

[enretraite@toulouse.snes.edu](mailto:enretraite@toulouse.snes.edu)

#### Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

Pour toutes les questions concernant le système éducatif : organisation, contenus, évaluations, actions, réformes...

Collège :

[college@toulouse.snes.edu](mailto:college@toulouse.snes.edu)

Lycée :

[lycees@toulouse.snes.edu](mailto:lycees@toulouse.snes.edu)

CPE :

[cpe@toulouse.snes.edu](mailto:cpe@toulouse.snes.edu)

#### Santé

[sante@toulouse.snes.edu](mailto:sante@toulouse.snes.edu)

#### Retraite

[retraite@toulouse.snes.edu](mailto:retraite@toulouse.snes.edu)

#### Stages syndicaux

#### Formation syndicale

[formation.syndicale@toulouse.snes.edu](mailto:formation.syndicale@toulouse.snes.edu)

**Site académique**  
[www.toulouse.snes.edu](http://www.toulouse.snes.edu)